

Conseil Communautaire du 14 février 2019

D 2019

A

22

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	66 dossier 1 à 3 – 68 dossier 4 et 8 – 69 dossier 5 à 22 (sauf 8)
Votants	74 dossier 1 à 3 – 77 dossier 4 et 8 – 78 dossier 5 à 22 (sauf 8)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **8 février 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Étaient présents

Aqmé	Patrick GAUBAN (à partir du dossier 4)
Beaupuy	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
Birac sur Trec	Alain LERDU
Calonges	François NÉRAUD
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
Cocumont	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU) – Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean.Michel MOREAU
Escassefort	Edith LORIGGIOLA
Fauquierolles	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Eric BOUCHAUD)
Fauillet	Gilbert DUFOUR
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT [(à partir du dossier 4) + pouvoir Josette PATISSOU]
Gaujac	/
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS
Grateloup Saint Gayrand	Alain PRÉDOUR
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Patricia GAVA (suppléante)
Lagruère	Jacques VERDELET
Lagupie	Jean.Max MARTIN
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Jacques BRO)
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean.Claude DERC
Marmande	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Lydie ANGELY)
Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 5)
Saint Martin Petit	Marie-France BONNEAU
Saint Pardoux du Breuil	Jean-Marc DUBAN
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	/
Seyches	Isabelle CESA - André CORIOU
Taillebourg	Jean.Pierre VACQUE
Tonneins	Daniel BARBAS – Daniel GAIDELLA – Liliane KULTON (+ pouvoir de Liliane BORDES) – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
Varès	Gérard MARTET (suppléant)
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3) - Michel PÉRAT - Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3) - Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZEAU – Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU – Marie.Françoise BOUGUES – Charles CILLIERES – Jacqueline CORREGES – Patrick COUZINEAU - Joël HOCQUELET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 4 et pour le dossier 8) - Jacques BRO - Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Jacky TROUVÉ

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE - Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Luc ARMAND - Lydie ANGELY à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Joël HOCQUELET à Sophie BORDERIE - Jacques BRO à Francis DUTHIL - Liliane BORDES à Liliane KULTON - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PARSCAU

Secrétaire de Séance

Michel COUZIGOU

**Dossier n°22 -
TRAVAUX DE CRÉATION DE VOIRIE POUR AGRANDISSEMENT DU PARKING PLACE BIRAC A
MARMANDE**

Objet de la délibération

La présente délibération vise à solliciter la participation de la commune de Marmande pour les travaux d'agrandissement du parking place Birac réalisés dans le cadre de la mise en sécurité des collégiens et lycéens utilisant le transport scolaire

Exposé des motifs

La commune de MARMANDE a souhaité procéder à l'agrandissement du parking de la place Birac afin de compenser la perte des places de stationnement induites par l'emprise des couloirs de bus réalisés afin de sécuriser les transports scolaires aux droits des établissements voisins.

Cette opération réalisée dans le cadre du programme de travaux de voirie d'investissement 2018 doit faire l'objet d'un fond de concours versé par la commune à VGA correspondant à 50% du montant HT des travaux conformément aux dispositions du 3a) et 5a1) de l'annexe 1 « la voirie » de la définition de l'intérêt communautaire de VGA.

Il est rappelé que VGA prend en compte la totalité du montant des travaux au titre de l'exercice 2018 dont le montant prévisionnel s'élève à 70 000 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Sollicite à la commune de Marmande un fond de concours d'un montant de 35 000 € pour l'agrandissement du parking place Birac à Marmande conformément à l'intérêt communautaire de la voirie

Précise que le montant de ce fonds de concours est estimatif, et pourra varier en fonction du coût réel des travaux

Précise que la présente délibération sera transmise à la commune de Marmande pour prise d'une décision correspondante

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

Résultat du vote

<i>Votants</i>	78	
<i>Pour</i>	78	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 15 février 2019

Fait à Fauillet, le 14 février 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,